STAGE
PPI

NOTICE PRATIQUE

Projet pédagogique individuel

EDAGO
ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

QU'EST-CE QUE LE STAGE PPI ?

Le Projet pédagogique individuel (PPI) est une **période de stage de six mois** qui constitue la première partie de la formation à l'école d'avocats.

Il doit permettre aux élèves de découvrir un environnement professionnel différent de celui d'un cabinet d'avocats inscrit à un barreau français, d'élargir leur expérience et de mieux comprendre les attentes et les besoins du monde professionnel.

Le stage PPI doit être effectué au cours du premier semestre de formation, selon le calendrier fixé par l'école.

OÙ EFFECTUER SON STAGE PPI ?

Le stage peut notamment être réalisé au sein des structures suivantes :
- Juridictions ;
- Administrations et services publics ;
- Associations ;
- Services juridiques d'entreprises ;
- Institutions politiques nationales, régionales ou européennes ;
- Professionnels du droit et de la justice (notaires, commissaires de justice, etc.) ;
- Fédérations syndicales ;
- Cabinets d'avocats à l'étranger.

Le PPI peut également être validé par le suivi d'un Master 2 en droit, sous réserve de l'approbation de l'école. Le programme détaillé de la formation devra alors être transmis pour examen.

IMPORTANT
Le projet de stage doit être soumis à la validation de l'EDAGO.
Il est donc recommandé d'entreprendre les démarches le plus tôt possible.

CALENDRIER DU STAGE PPI

Pour la promotion concernée, le stage PPI est prévu **du 4 janvier au 18 juin 2027**.

Il est possible de répartir cette période entre deux structures d'accueil, sous réserve de validation par l'école. Par exemple :
- 3 mois dans une première structure et 3 mois dans une seconde ;
- 2 mois dans une première structure et 4 mois dans une seconde.

COMMENT TROUVER UN STAGE PPI ?

L'EDAGO met à disposition des élèves une base d'annonces de stages PPI accessible depuis son site internet.

Accès à la base des offres

Site internet : www.edago.fr
- **Identifiant :** OffrePPIEdago
- **Mot de passe :** 5wFEr0yuuc5z2nuR

Chaque élève doit rechercher sa structure d'accueil et construire son propre projet de stage.

Il est conseillé de multiplier les démarches auprès des structures susceptibles d'accueillir un stagiaire et de préciser, dès les premiers échanges, les dates du stage ainsi que les modalités de gratification.

QUAND ET COMMENT DEMANDER SA CONVENTION DE STAGE ?

La demande de convention ne peut être effectuée qu'après la finalisation de la préinscription et l'obtention des identifiants permettant d'accéder à l'intranet de l'EDAGO.

LES 4 ÉTAPES À SUIVRE

ÉTAPE #1
FINALISER SA PRÉINSCRIPTION

↘ Déposer sur son espace intranet le justificatif de réussite à l'examen d'entrée.

ÉTAPE #2
FAIRE VALIDER SON STAGE

↘ Une fois la structure d'accueil trouvée, effectuer sur l'intranet la demande de validation du projet de stage en demandant une convention.

ÉTAPE #3
FAIRE ÉTABLIR ET SIGNER LA CONVENTION

↘ Après validation, la convention est éditée via l'intranet et transmise à l'élève pour signature par l'élève et par la structure d'accueil.

ÉTAPE #4
OBTENIR LA SIGNATURE DE L'EDAGO

↘ L'EDAGO signera en dernier la convention.

ATTENTION

Le stage doit impérativement avoir été validé par l'EDAGO et, si possible, la convention signée par l'ensemble des parties requises avant le début du stage.
L'EDAGO sera fermée du 24 décembre 2026 au 3 janvier 2027 inclus.

En cas de retard dans la collecte des signatures, le début du stage pourra, si nécessaire, être reporté de quelques jours.

QUELS RENSEIGNEMENTS DEMANDER À LA STRUCTURE D'ACCUEIL ?

Lors des entretiens ou dès qu'une structure accepte de vous accueillir, veillez à recueillir les informations suivantes. Elles seront indispensables pour compléter la demande de convention sur l'intranet.

INFORMATIONS RELATIVES AU STAGE

- Nom de l'entreprise ou de la structure d'accueil ;
- Date de début du stage ;
- Date de fin du stage ;
- Montant de la gratification mensuelle brute prévue.

INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE DE STAGE

Le maître de stage est la personne chargée de vous encadrer au sein de la structure.

- Nom et prénom ;
- Fonction ou qualité ;
- Adresse électronique ;
- Numéro de téléphone.

INFORMATIONS RELATIVES AU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE

Si nécessaire, recueillir également les coordonnées du responsable ou du représentant légal de la structure :

- Nom et prénom ;
- Fonction ou qualité ;
- Adresse électronique.

INFORMATIONS RELATIVES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES OU À UN AUTRE INTERLOCUTEUR

Si la convention est gérée par le service des ressources humaines ou un autre service, prévoir également :

- Nom et prénom ;
- Fonction ou qualité ;
- Adresse électronique ;
- Numéro de téléphone.

QUI SIGNERA LA CONVENTION ?

Il est indispensable de demander à la structure d'accueil **qui sera habilité à signer la convention** :

- Le maître de stage ;
- Le responsable ou représentant de la structure ;
- Le service des ressources humaines ;
- Toute autre personne habilitée.

Cette information permettra d'identifier les interlocuteurs nécessaires à l'établissement de la convention.

QUELLE GRATIFICATION PRÉVOIR ?

Le stage donne lieu à une gratification lorsque les conditions légales d'obligation sont réunies.

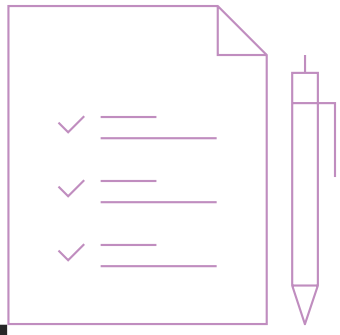
À titre indicatif, le montant minimal légal communiqué pour 2026 est de **4,50 € par heure de présence effective**. Le taux applicable au stage en 2027 devra être vérifié au moment de l'établissement de la convention.

Il convient donc de demander à la structure d'accueil le montant de la gratification mensuelle brute qu'elle prévoit de verser et de vérifier qu'il respecte le minimum légal applicable.

ÉVALUATION EN FIN DE STAGE

À l'issue du stage PPI, **une grille d'évaluation devra être complétée** conformément aux modalités prévues par l'EDAGO.

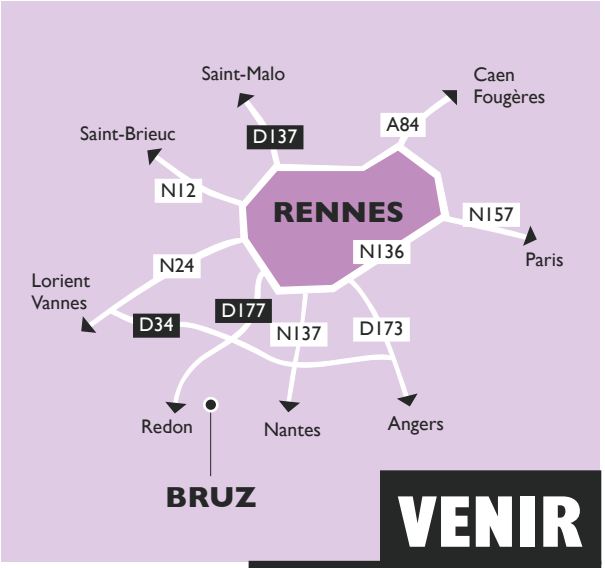
Cette grille sera transmise en début de formation.



À RETENIR

Avant le début du stage, vous devez avoir :

- Finalisé votre préinscription en ligne avant le 25 novembre 2026 *(cf. procédure d'inscription)* ;
- Confirmé votre inscription entre le 1er et 7 décembre 2026 en déposant le justificatif de réussite à l'examen d'entrée sur son espace personnel de l'EDAGO ;
- Recueilli tous les renseignements nécessaires à l'établissement de la convention *(cf. notice pratique PPI)* ;
- Déposé sa demande de validation du stage sur l'intranet ;
- Obtenir la convention et la faire signer par les parties requises si possible avant le début du stage.



VENIR À L'EDAGO

En vélo

Un garage à vélo sécurisé est à votre disposition (clé sur demande à l'accueil).

En bus (réseau STAR)

Rennes (Charles de Gaulle) > Cœur de Campus (EDAGO) 20 minutes par la ligne **C7 ou C7 express STAR.**

En train

Gare de Rennes -> gare de KER-LANN (300 m de l'EDAGO).
Entre 6 et 9 minutes de trajet.

Retrouvez tous les horaires sur **www.oui.sncf**

En voiture

Le campus est situé au sud de Rennes à 8 min. de la rocade. Accès par la route de Nantes : sortie Chartres-de-Bretagne direction Ker-Lann. Accès par la route de Redon : sortie Ker-Lann. **Pensez à covoiturer !**

Conception et mise en page : d'ila D'UNE IDÉE L'AUTRE

EDAGO
ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry 35172 BRUZ
02 99 67 46 67
www.edago.fr

LE TRI FACILE